

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Demande pour un :	Contrat	
Date de Clôture :	17 mai, 2019	Heure : 14 h
Date de la demande :	20 mai, 2019	

TITRE DU PROJET :

Évaluation sommative de la Politique canadienne du sport (2012)

Adresser toutes les demandes de renseignements au gestionnaire du projet :

Nom :	Joanne Kay	Titre :	Présidente, Groupe de travail sur la surveillance de la mise en œuvre de la Politique canadienne du sport
Direction générale/Division :	Politiques et planification		
Organisation :	Sport Canada		
Téléphone :	613-294-3036		
Courriel :	joanne.kay@canada.ca		

Envoyer la proposition à :

Courriel :	joanne.kay@canada.ca
-------------------	--

Instructions spéciales :

--

INTRODUCTION

La Politique canadienne du sport (PCS) de 2012¹ établit une orientation à suivre pour la période de 2012 à 2022 pour l'ensemble des gouvernements, des institutions et des organismes qui se sont engagés à soutenir l'incidence positive du sport sur les personnes, les collectivités et la société.

La Politique de 2012 s'appuie sur les succès de la version de 2002, qui a été la toute première politique intergouvernementale sur le sport et qui avait été approuvée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables du sport à Iqaluit, au Nunavut, en avril 2002. La politique de 2002 offrait une vision et un cadre pancanadiens en matière de sport, et elle a servi de fondement à la *Loi sur l'activité physique et le sport* (2003) du gouvernement du Canada.

Sport Canada a travaillé en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les dirigeants du secteur du sport pour mener à bien le processus de renouvellement de la PCS de 2010 à 2012. Cette initiative comprenait une évaluation sommative de la PCS² ainsi que des consultations auprès de la communauté sportive du Canada. La PCS 2012 a ensuite été approuvée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs, y compris le ministre d'État (Sport) du Canada à Inuvik, aux Territoires du Nord-Ouest, le 27 juin 2012.

Stratégie de mesure du rendement (SMR) de la PCS

Le Comité fédéral-provincial-territorial du sport (CFPTS) a établi le Groupe de travail sur la surveillance de la mise en œuvre (GTSMO) de la PCS 2012 en 2012-2013 pour suivre de près les progrès réalisés à l'égard des cinq buts de la Politique canadienne du sport 2012 (PCS) au cours des dix années de son cycle de vie.

En juin 2013, le GTSMO a élaboré un cadre initial de suivi et d'évaluation de la PCS 2012³ (cadre du GTSMO) qui permet de poursuivre l'élaboration d'une stratégie de mesure du rendement.

À l'automne 2013, le GTSMO a demandé de l'aide pour :

- opérationnaliser le modèle logique de la PCS 2012;
- établir un ensemble d'indicateurs de rendement de base⁴ pour le sport, auquel les gouvernements ou les ONG peuvent souscrire;

¹ Politique canadienne du sport 2012. À l'adresse http://sirc.ca/sites/default/files/content/docs/pdf/csp2012_fr.pdf

² *Évaluation sommative de la Politique canadienne du sport*, 2010, The Sutcliffe Group, pour le Conseil interprovincial du sport et des loisirs.

³ Groupe sur la surveillance de la mise en œuvre (2013). Cadre de suivi et d'évaluation de la Politique canadienne du sport 2012.

⁴ Un indicateur de [ou une mesure du] rendement est un moyen quantitatif ou qualitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un programme [ou d'une politique]. (Glossaire du SCT, 2010). À l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/cee/dpms-esmr/dpms-esmr11-fra.asp#App3>.

- rédiger la stratégie de mesure du rendement⁵ (SMR) qui comprend des indicateurs de rendement, des échantillons et des méthodes de collecte de données;
- décrire une stratégie générale d'évaluation⁶ qui jettera les bases pour les évaluations subséquentes;
- régler les questions méthodologiques cernées dans le cadre du travail du GTSMO.

Une équipe d'évaluation et de mesure du rendement a ensuite été engagée par l'intermédiaire du Comité interprovincial du sport et des loisirs (CISL). L'équipe a entrepris les travaux sur la stratégie de mesure du rendement de la Politique canadienne du sport avec le GTSMO en janvier 2014.

Le Groupe Intersol a présenté un rapport définitif (Stratégie d'évaluation et de mesure du rendement de la PCS) en novembre 2014. Il comprenait des considérations relatives au coût et à la portée, particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation formative prévue en 2015-2016. Le comité FPT du sport, de l'activité physique et du loisir a approuvé ce rapport afin qu'il serve de base pour l'évaluation et la mesure du rendement de la PCS pour la période de 2012 à 2022.

Les gouvernements FPT ont aussi convenu de procéder, dans le cadre de l'évaluation formative, à un examen thématique du savoir-faire physique (SFP) et du développement à long terme du participant/athlète (DLTP/A).

En 2015, le Sutcliffe Group a obtenu le contrat pour l'évaluation formative et le document final a été soumis en septembre 2016. L'objet de l'évaluation formative était de fournir tôt une évaluation pour déterminer si les résultats escomptés étaient atteints, ou s'ils seraient probablement atteints, et de veiller à ce que la SMR soit stabilisée et normalisée pour l'évaluation sommative. L'évaluation formative était centrée sur les processus et visait à comprendre les problèmes, les obstacles et les facteurs favorables liés à la mise en œuvre de la politique.

Le but de l'examen thématique du SFP et du DLTP/A était de cerner les pratiques exemplaires et les lacunes de la mise en œuvre des programmes et des politiques des intervenants, ainsi que les possibilités et les priorités futures sur le plan du perfectionnement de l'incidence du SFP et du DLTP/A pour l'avenir. Étant donné que les deux projets étaient interreliés, la collecte des données était coordonnée et les conclusions de l'examen thématique étaient présentées dans le cadre de l'évaluation formative.

⁵ Une stratégie de mesure du rendement est la sélection, l'élaboration et l'utilisation continue des mesures du rendement pour orienter un programme ou le processus décisionnel du ministère. (Glossaire du SCT, 2010). À l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/cee/dpms-esmr/dpms-esmr11-fra.asp#App3>.

⁶ L'évaluation est la collecte et l'analyse systématiques de données probantes sur les résultats obtenus des politiques et des programmes permettant de prendre des décisions quant à leur pertinence, à leur rendement et à d'autres modes d'exécution des programmes ou d'autres façons d'obtenir les mêmes résultats. À l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/cee/dpms-esmr/dpms-esmr11-eng.fra#App3>.

L'évaluation formative a été entreprise sous la direction du GTSMO. Une stratégie de mesure du rendement, réalisée par le GTSMO en 2014, comprenait une matrice des résultats et des indicateurs de rendement. Cette matrice a fourni l'orientation de la collecte et de l'analyse des données qui ont été effectuées dans le contexte de ces questions générales :

1. Quels progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la PCS, globalement et en particulier en ce qui concerne ses buts et objectifs?
2. Quelles leçons ont été tirées jusqu'à maintenant (y compris les obstacles et les lacunes)?
3. Quelles sont les priorités et les possibilités qui existent pour accroître l'incidence de la PCS dans l'avenir?

Pour l'examen thématique du SFP ou du DLTP/A :

1. Qu'ont fait les intervenants dans le système sportif canadien pour modifier les politiques et les programmes conformément aux principes du savoir-faire physique (SFP) et du développement à long terme du participant/athlète (DLTP/A)?
2. Quelles sont les principales leçons retenues à ce jour?
3. Quelles sont les priorités et les possibilités qui existent pour accroître l'incidence des initiatives de savoir-faire physique (SFP) et de développement à long terme du participant/athlète (DLTP/A)?

L'évaluation formative s'est appuyée sur sept sources de données : un examen des documents; un examen des bases de données et des sondages existants; des sondages en ligne auprès des organismes nationaux de sport (ONS), des organismes de services multisports (OSM), des organismes provinciaux et territoriaux de sport (OP/TS) et des organismes locaux de sport (OLS); des consultations en ligne avec les gouvernements provinciaux et territoriaux (PT); un examen des recherches existantes du gouvernement sur l'opinion publique; presque 50 entrevues avec des informateurs clés; et un groupe d'experts ayant examiné les rapports de travail et les constatations et conclusions provisoires. [Comme indiqué dans la section intitulée « Compilation des données des enquêtes existantes », on s'attend à ce que l'augmentation du nombre d'enquêtes existantes fournissant des données pertinentes réduise pour l'entrepreneur la charge de travail requise pour la collecte des données.]

Les constatations ont été organisées par objectif de la PCS et selon les résultats de la matrice susmentionnée.

OBJET DE L'ÉVALUATION SOMMATIVE

L'objectif de l'évaluation sommative est de recueillir des connaissances axées sur les résultats afin d'évaluer l'influence de la PCS 2012 sur les activités des intervenants, d'évaluer les progrès du sport au Canada par rapport aux buts et objectifs de la PCS et de déterminer les priorités pour l'avenir.

En 2014, le Groupe Intersol a préparé une stratégie d'évaluation et de mesure du rendement, y compris une matrice de mesure du rendement identifiant les indicateurs requis pour surveiller et évaluer le rendement de la Politique canadienne du sport. Pendant toute la durée de la politique, le GTSMO a veillé à ce que les données recommandées soient recueillies et puissent appuyer efficacement une évaluation.

La stratégie proposée reposait sur les hypothèses clés suivantes :

- Compte tenu de la vaste portée de la PCS et de sa durée de dix ans, il serait difficile de déterminer avec un degré élevé de confiance les répercussions progressives de la Politique. Par conséquent, la Stratégie d'évaluation met l'accent sur l'évaluation des progrès du sport au Canada par rapport aux objectifs de la PCS.
- Il est essentiel d'obtenir un équilibre entre les données quantitatives et qualitatives pour bien comprendre les progrès de la PCS. Une approche de suivi et d'évaluation qui couvre les résultats clés inclura nécessairement une évaluation qualitative pour traiter nombre d'entre eux. Les évaluations fondées sur des données qualitatives fourniront des renseignements précieux pour ces résultats. Toutefois, les données qualitatives ne serviront pas de base à la production de constatations largement représentatives.

En s'appuyant sur les recommandations de la Stratégie, les questions générales suivantes sont proposées pour l'évaluation sommative :

1. Quels progrès ont été réalisés concernant la mise en œuvre de la PCS et l'atteinte de ses buts et objectifs (au moyen de plans d'action officiels ou autres)?
2. Quelles ont été les influences les plus significatives de la PCS?
3. Quelles ont été les principales leçons retenues à ce jour en ce qui concerne la mise en œuvre, le maintien et le suivi de la PCS?
4. Y a-t-il un besoin continu d'avoir une Politique canadienne du sport?

5. Dans l'affirmative, quelles devraient être les principales priorités de la PCS pour l'avenir?
6. Et quelles sont les possibilités d'harmonisation avec les objectifs et de collaboration avec les intervenants en ce qui concerne la vision commune et le Cadre pour les loisirs au Canada?

L'évaluation sommative comprendra également quatre phases :

1. Planification de l'évaluation
2. Collecte des données
3. Analyse et examen des données
4. Rapports et présentation

La méthode de l'évaluation sommative mettra l'accent sur les comparaisons et l'évaluation des progrès au fil du temps en utilisant des données longitudinales recueillies depuis août 2012. Les sources de données devraient comprendre : un examen des documents; un examen des bases de données et des enquêtes existantes; et des entrevues des informateurs clés avec certains intervenants et gouvernements provinciaux et territoriaux (PT). L'évaluation sommative devrait également s'appuyer sur des articles et des recherches sur la PCS et ses processus.

Les données de l'institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCPMV) permettront d'évaluer les progrès concernant la majorité des objectifs, et les questions des sondages ont été conçues en tenant compte de ces objectifs et des indicateurs connexes (voir la stratégie améliorée de collecte de données quinquennale ci-jointe).

En plus d'évaluer les progrès collectifs par rapport aux objectifs de la politique, les « thèmes » serviront à résumer les indicateurs et les objectifs de l'évaluation afin d'élaborer un exposé narratif qui interpelle les intervenants. Dans le cadre des travaux du GTSMO, les objectifs généraux de la PCS ont été répartis en leurs composantes individuelles et opérationnalisés en indicateurs et mesures. Ces composantes se sont développées en thèmes (leadership, programmes, activité physique, sécurité, valeurs et éthique, etc.) qui recourent tous les objectifs. Le résultat souhaité est un exposé narratif thématique plus simple pour appuyer la mobilisation des intervenants à l'égard de la politique qui succédera à la PCS.

SOURCES DE DONNÉES ET ANALYSE

Compilation des données des enquêtes existantes

L'entrepreneur sera responsable du regroupement et de l'analyse des données publiées et des rapports provenant de sources existantes. On s'attend à ce que l'ICRCPMV fournisse la majorité des données. D'autres sources, comme Statistique Canada, pourraient elles aussi fournir des renseignements utiles.

L'ICRCPMV a récemment entrepris un plan de recherche quinquennal amélioré qui comprend plusieurs outils d'enquête pour évaluer les niveaux de participation à l'activité physique et au sport et les facteurs qui appuient ou entravent la participation d'un point de vue multidimensionnel. Les données seront recueillies auprès des adultes et des enfants, des participants aux sports, des écoles, des municipalités, des organismes responsables du sport, des organismes responsables des programmes de loisirs, des organismes représentant les groupes sous-représentés, et des gouvernements. Afin de répondre aux exigences en matière de données relatives à la PCS, les nouveaux sondages de l'ICRCPMV compléteront considérablement le programme de surveillance actuel. La stratégie de recherche comprend six études, avec un certain nombre de sous-composantes qui donnent en tout 11 études. Le calendrier prévu pour la collecte et la diffusion préliminaire (limitée) des données est le suivant (détails dans le document ci-joint) :

Sondage	Période de collecte	Diffusion préliminaire
Collecte auprès des organismes nationaux de sport	Janvier à mai 2019	Juin 2019
Collecte auprès des organismes provinciaux/territoriaux de sport	Janvier à mai 2019	Juin 2019
Collecte auprès des organismes locaux de sport	Mars à août 2019	Septembre 2019
Collecte auprès des organismes de loisirs	Mars à août 2019	Septembre 2019
Collecte auprès des organismes de suivi de l'activité physique	Janvier 2019 à décembre 2020	Décembre 2019 (partiel)
Collecte auprès des	Mars à décembre 2019	Décembre 2019

organismes de surveillance du sport		
Collecte auprès des groupes d'experts	Mars à décembre 2019	Décembre 2019
Collecte auprès des écoles	Mars 2019 à février 2020	Décembre 2019 (partiel)
Collecte auprès des collectivités	Mars 2019 à février 2020	Décembre 2019 (partiel)
Collecte auprès des gouvernements	Mars 2019 à décembre 2019	Décembre 2019

Des données supplémentaires seront recueillies sur les participants autochtones, les femmes et les filles et les personnes handicapées. Un calendrier ferme pour ces collectes reste à déterminer.

Examen des bases de données

Sport Canada a accès à un certain nombre de bases de données, ou en assure la tenue, pour faciliter la surveillance du rendement des programmes, et les mettra à la disposition de l'entrepreneur aux fins du présent projet d'évaluation. Il faudra également consulter des bases de données autres que celles de Sport Canada et elles sont énumérées dans la SMR. L'examen des bases de données désignées peut être complété par l'examen de bases de données additionnelles au besoin, selon ce qu'aura déterminé l'entrepreneur. La base de données de l'évaluation formative sera disponible pour ce projet.

Données d'enquête/sondage supplémentaires

L'entrepreneur sera responsable de l'élaboration de toute question de sondage (en consultation avec le GTSMO et le Groupe de travail sur le renouvellement de la PCS) et de l'analyse des réponses, s'il est déterminé, après un examen de la disponibilité des données de l'ICRCPMV (voir le calendrier de diffusion des données ci-joint), que des sondages ou enquêtes supplémentaires sont souhaitables et nécessaires. Sport Canada contribuera à l'administration de l'enquête lorsqu'il est possible de réaliser des économies.

Questionnaires et entrevues des intervenants

Il incombera à l'entrepreneur de mener les entrevues et de concevoir les questionnaires dans les deux langues officielles. L'entrepreneur se chargera de dresser une liste de personnes à interroger potentielles. Le GTSMO et le Groupe de travail sur le renouvellement de la PCS aideront à leur élaboration ainsi qu'à

fournir les coordonnées (p. ex. titre, organisation, adresse, numéro de téléphone, courriel) pour les entrevues.

Bien que beaucoup des questions à poser soient déjà formulées dans la SMR, l'entrepreneur sera responsable de la formulation des questions supplémentaires ainsi que de l'analyse des réponses à ces questions. Il lui incombera donc de concevoir les guides d'entrevue qui assureront que les données sont significatives et uniformes.

Examen des documents

Une étude de la documentation liée à la Politique sera entreprise pour mieux connaître la Politique, mieux cerner les associations entre les interventions de la Politique et les résultats prévus, et aider à répondre aux questions sur la justification et la pertinence continues. Les documents liés à la Politique comprendront au moins ce qui suit :

- Politique canadienne du sport et documents importants liés à sa conception
- cadre de suivi et d'évaluation de la PCS 2012 (2013)
- stratégie d'évaluation et de mesure du rendement (2014)
- matrice FPT des indicateurs par ordre de priorité
- examen thématique du savoir-faire physique et du développement à long terme du participant/athlète
- ententes bilatérales FPT
- plans d'action de chaque province et territoire pour la mise en œuvre de la PCS
- résumé du plan d'action FPT et analyse des écarts
- évaluation formative de la PCS 2012 (2016)
- évaluation sommative de la PCS 2002
- résumés et produits des réunions du GTSMO
- calendrier quinquennal du plan de données amélioré et de publication des données de l'ICRCPMV

ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Tous les rapports devront être soumis au gestionnaire de projet. Tous les rapports doivent être rédigés dans MS Word. Le rapport final, qui comprend un résumé de tout au plus six pages, ne devrait pas compter plus de 100 pages, plus les annexes.

RESPONSABILITÉS

Le projet sera géré par le GTSMO. Le GTSMO s'occupera du processus lié à la demande de propositions (DP), de concert avec le secrétariat du CSAPL, choisira l'entrepreneur et assurera la liaison avec lui, examinera et commentera la méthodologie et le plan de travail, les constatations préliminaires et les rapports provisoires, et fera part de ses observations à des étapes clés des projets. Le CFPTS assumera un rôle consultatif dans le projet, autorisera les questionnaires d'enquête et présentera le rapport définitif aux sous-ministres FPT.

GTSMO

Les rôles et les responsabilités du GTSMO sont les suivants :

- recevoir les mises à jour et les présentations des consultants et formuler des commentaires;
- favoriser les progrès du projet en :
 - donnant accès aux bases de données et aux documents pertinents;
 - aidant à déterminer les participants possibles aux entrevues;
 - favorisant l'accès à d'autres participants potentiels;
- présenter des mises à jour régulières sur le projet, des rapports préliminaires et le rapport final au CFPTS.

Entrepreneur

Les rôles et les responsabilités de l'entrepreneur sont les suivants :

- définir la méthodologie et les outils;
- organiser et gérer la collecte de données, leur analyse et la production de rapports relativement à l'étude;
- examiner tous les documents, fichiers et bases de données;
- effectuer une analyse secondaire de travaux de recherche sur l'opinion publique, au besoin;
- élaborer et effectuer l'analyse des questionnaires des intervenants;
- concevoir, réaliser et analyser les entrevues des intervenants;
- faire la synthèse des constatations de toutes les sources de données probantes;
- préparer la méthodologie, le rapport technique, le plan de travail, et les rapports préliminaires et d'étape;
- rédiger l'ébauche du rapport et le rapport définitif;
- fournir une expertise en évaluation et en gestion du rendement;
- partager l'information et les produits avec le gestionnaire de projet et obtenir des commentaires.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- une méthodologie et un plan de travail servant à guider l'achèvement du projet, dont une description détaillée des approches à adopter;
- des mises à jour mensuelles des projets, par écrit et de vive voix, selon les besoins;
- grandes lignes du rapport;
- un rapport technique comprenant une description des données recueillies et des constatations préliminaires présenté au GTSMO à Gatineau (Québec);
- deux rapports provisoires (le deuxième comprenant des recommandations et un résumé);
- la présentation du rapport définitif et des constatations au CFPTS;
- une version définitive du rapport.

L'entrepreneur soumettra aussi au GTSMO tous les documents techniques présentant les renseignements recueillis.

La méthodologie et le plan de travail, les rapports provisoires et la version définitive du rapport devront être présentés en format MS-Word. Les résultats préliminaires et les résultats définitifs devront être présentés dans un DOSSIER DE PRÉSENTATION dans le format PowerPoint de Microsoft.

RÉUNIONS

L'entrepreneur rencontrera des représentants du GTSMO pour lancer le projet. Cette première réunion permettra à l'entrepreneur et au GTSMO de comprendre de la même façon les paramètres du projet, d'examiner l'échéancier proposé et de rassembler la documentation de programme initiale. La réunion peut avoir lieu en personne ou par téléconférence. On pourra également tenir d'autres réunions si on le juge nécessaire. La date et les répercussions financières dans le cas des réunions en personne seront négociées à ce moment-là.

LANGUES OFFICIELLES

Il est impératif que l'équipe du soumissionnaire comprenne des personnes connaissant bien les deux langues officielles afin de pouvoir communiquer de vive voix et par écrit dans la langue officielle de choix des participants interrogés dans l'ensemble du Canada.

COMMUNICATIONS

L'entrepreneur fournira au gestionnaire de projet des mises à jour écrites tous les mois (par courriel) et de vive voix toutes les deux semaines, pour confirmer que le projet se déroule bien.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROJET

Toutes les demandes de renseignements concernant la présente demande de propositions doivent être soumises au gestionnaire de projet dès que possible dans la période de soumission. Le gestionnaire de projet doit les recevoir au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de la soumission pour laisser suffisamment de temps pour fournir une réponse. Les demandes de renseignements reçues après ce délai risquent de rester sans réponse à la date de clôture. Les questions et réponses seront communiquées par courriel à tous les soumissionnaires de la présente demande de propositions. Pour assurer la confidentialité, le nom des entreprises et des personnes qui soumettent des questions ne sera pas divulgué.

Toutes les demandes de renseignements et autres communications soumises au gouvernement tout au long de la période d'invitation à soumissionner doivent être adressées EXCLUSIVEMENT au gestionnaire du projet.

DURÉE DU CONTRAT

Le projet commencera le 28 juin 2019, et le rapport définitif sera remis au gestionnaire de projet au plus tard à la fin de juillet 2020.

DÉPÔT DES PROPOSITIONS

Les soumissionnaires sont priés de soumettre leur proposition par courriel à joanne.kay@Canada.ca au plus tard à **14 H (HEURE DE L'EST) le 17 mai, 2019**. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que les propositions sont reçues à l'adresse prévue avant la date et l'heure de clôture.

Une lettre d'accompagnement signée doit être jointe à la proposition. **Veillez vous assurer d'indiquer vos numéros de téléphone ainsi qu'une adresse de courriel pour que nous puissions communiquer avec vous au besoin.**

LES PROPOSITIONS REÇUES APRÈS 14 H, HEURE DE L'EST, NE SERONT PAS ACCEPTÉES ET NE SERONT PAS OUVERTES.

ÉCHÉANCIER PRÉVU

<i>Produit livrable</i>	<i>Date</i>
Appel de propositions	Mars 2019
Réception des propositions	Mai 2019
Attribution du contrat	Juin 2019
Tenue de la réunion avec l'entrepreneur pour lancer l'évaluation et discuter des principaux enjeux, de l'approche et de la portée des travaux	Juin 2019
Achèvement de la méthodologie et des outils (p. ex. guides d'entrevues avec les informateurs clés, discussion entre experts)	Août 2019
Rapports techniques de l'expert-conseil	Avril 2020
Présentation des conclusions préliminaires	Avril 2020
Rapport final	
Premier rapport provisoire de l'expert-conseil	Mai 2020
Communication à l'expert-conseil de l'ensemble des commentaires FPT	Mai 2020
Deuxième rapport provisoire de l'expert-conseil	Juin 2020
Communication à l'expert-conseil de l'ensemble des commentaires FPT	Juin 2020
Rapport final de l'expert-conseil	Juillet 2020

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPOSITION

PROPOSITION TECHNIQUE

La proposition technique doit porter sur les éléments suivants :

- Exigences obligatoires
- Exigences cotées
- Plan de travail et calendrier
- Méthodes de travail proposées
- Rapports d'étape
- Niveau d'effort fourni par les membres de l'équipe
- Expérience pertinente et les curriculum vitæ

PROPOSITION FINANCIÈRE

Les soumissionnaires doivent proposer un prix fixe englobant toutes les dépenses.

Les soumissionnaires doivent fournir une proposition selon la base de paiement à prix ferme, en plus d'une ventilation des coûts comme les honoraires quotidiens pour les services professionnels, les frais administratifs, les frais de voyage, les fournitures et les autres coûts liés au projet.

La taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être exclue du prix indiqué. Veuillez indiquer ces taxes séparément. Veuillez fournir votre numéro d'enregistrement de TPS/TVH, s'il y a lieu.

BUDGET

Le budget maximal alloué pour ce projet est de 125 000 \$ (dépenses incluses à l'exception de la TPS ou TVH). Votre proposition financière ne doit pas dépasser le budget stipulé, sinon elle sera considérée comme n'étant pas conforme.

Le contrat sera supervisé par le CFPTS, tandis que les finances seront gérées par le CSAPL. La gestionnaire de projet et la personne-ressource pour le contrat sera Joanne Kay.

SÉLECTION

Exigences obligatoires

Les propositions doivent répondre à toutes les exigences obligatoires suivantes pour faire l'objet d'une évaluation plus approfondie.

Langues officielles : Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils possèdent la capacité de communiquer de vive voix et d'examiner la documentation dans l'une ou l'autre des langues officielles. La proposition doit indiquer clairement la capacité bilingue de chaque membre de l'équipe.

Exigences cotées

Pour être considérée comme valide, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires, atteindre un total minimal de 70 % pour les critères cotés et atteindre un minimum de 60 % pour chaque exigence cotée. Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements détaillés sur chacun des critères d'évaluation faisant l'objet d'une cotation numérique qui sont décrits ci-dessous. Les critères non abordés obtiendront la note 0.

EXIGENCES COTÉES	Points
C1. Connaissance du contenu Il doit se dégager de la proposition une connaissance et une compréhension approfondies de la Politique canadienne du sport (10 points), du système sportif canadien (20 points) et des affaires intergouvernementales (10 points).	40
C2. Approche et méthode La proposition doit donner un aperçu de l'approche qui sera adoptée, des tâches précises qui seront entreprises et des données qui sont exigées pour exécuter tous les aspects du projet. Ces renseignements doivent être présentés suffisamment en détail pour permettre de comprendre entièrement en quoi consistent l'approche de travail et les caractéristiques des résultats à produire. Le soumissionnaire peut proposer des méthodes et sources de données de rechange, ou des améliorations à celles proposées, dans le respect du budget proposé. Le soumissionnaire doit clairement décrire l'approche et la méthodologie proposées ainsi que les tâches qui seront exécutées pour chaque champ d'enquête et expliquer comment la recherche proposée abordera les enjeux et les questions de l'évaluation (25 points); cerner les forces et les défis de chaque champ d'enquête et, au besoin, indiquer des stratégies en cas d'imprévu (15 points).	40
C3. Plan de travail La proposition doit préciser comment l'expert-conseil gèrera le projet (5 points); comment les membres chevronnés de l'équipe et/ou les directeurs de la firme participeront au projet (5 points); enfin, comment le contrôle de la qualité des résultats attendus sera assuré (10 points). La proposition doit aussi inclure un tableau illustrant comment l'équipe serait structurée et indiquant le nombre de jours que chaque membre de l'équipe consacra à chaque tâche, par mois, entre juin 2019 et juillet 2020 (5).	25
C4. Qualifications et expérience La proposition doit inclure le C.V. de chaque membre de l'équipe proposée ainsi qu'une description claire de la contribution que chaque personne apportera au projet. Il doit aussi y avoir une liste des récents projets de recherche ou d'évaluation (remontant à au plus cinq ans) dirigés par le chef de projet. Pour chaque projet mentionné, le soumissionnaire doit fournir une brève description de la portée et du projet. Il faut joindre en annexe de la proposition un rapport de recherche ou d'évaluation précédent, dirigé par le chef de projet ou un autre membre chevronné de l'équipe proposée. Les points seront attribués de la façon suivante : scolarité, formation et expérience des membres de l'équipe dans les domaines concernant le projet (20 points); expérience des membres de l'équipe dans le domaine de l'évaluation au cours des cinq dernières années (10 points); capacité (démontrée par l'échantillon de rapport et la liste de projets) d'effectuer la recherche nécessaire pour l'analyse (10 points).	50
C5. Qualité de la proposition technique La proposition doit être claire, bien écrite et facile à comprendre.	20

C6. Références Le soumissionnaire choisira deux projets qui serviront à confirmer son expertise et sa capacité de mener le projet à bien. Il doit fournir les coordonnées des clients des projets.	25
TOTAL	200

CONDITIONS

- 1) Le CFPTS s'engage à consentir tous les efforts possibles pour préserver la confidentialité de tout renseignement fourni par le soumissionnaire. Si celui-ci ne souhaite pas la divulgation de l'un ou l'autre des renseignements fournis dans sa soumission, il doit l'indiquer clairement et préciser les raisons de son caractère confidentiel. Le CFPTS consultera le soumissionnaire concerné au sujet des renseignements confidentiels et de leur communication éventuelle dans le cadre de l'évaluation des soumissions.
- 2) Le CFPTS n'est pas tenu d'accepter la soumission la moins élevée ni toute soumission qui lui est présentée.
- 3) Le CFPTS n'assumera pas les coûts ou dépenses engagés pour la préparation d'une soumission.
- 4) À la demande du CFPTS et au besoin, le soumissionnaire devra accepter de participer à toute entrevue jugée nécessaire au cours du processus de sélection.